

DIRECTION DE LA CULTURE
EB/CG

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2006

DELIBERATION

OBJET : Participation aux frais d'inscription aux ateliers musicaux d'Amzer Nevez année scolaire 2006-2007.

Il convient de déterminer pour l'année scolaire 2006--2007 la participation communale aux frais d'inscription aux ateliers musicaux (cours individuels) proposés par le Centre « AMZER NEVEZ » (Centre Régional de Culture Bretonne et Celtique) de PLOEMEUR.

Il est proposé de reconduire cette participation communale au taux de 18 % du coût de l'inscription, soit une participation de 55,80 € par élève, lequel doit s'acquitter d'un coût total annuel de 310 €.

Pour mémoire, la participation votée en septembre 2005 était de 55,80 €.

Cette participation est accordée dans les conditions suivantes :

- à l'exclusion des adultes,
- sur autorisation préalable de la Ville pour toute inscription aux ateliers musicaux.

Le centre Amzer Nevez dresse la liste des bénéficiaires, pour validation et paiement de la participation de la ville directement au centre, celui-ci faisant son affaire du remboursement ou de l'exonération partielle des 55,80 € vis à vis des élèves.

Pour information :

Pour l'année 2005--2006, 18 élèves étaient concernés.
Pour l'année 2006-2007, 17 élèves sont concernés.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable des commissions «Enfance, Jeunesse, Education, Sport, Culture, Vie Associative, Prévention et Insertion» et «Finances, Ressources Humaines, Administration Générale» après en avoir délibéré,

- APPROUVE le versement de la participation aux frais d'inscription aux ateliers musicaux d'Amzer Nevez selon les dispositions ci-dessous.

Délibération adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,

Loïc LE MEUR